



Parité dans les investitures pour les élections législatives de 2017

Lettre ouverte aux partis politiques

Selon les données de l'Union interparlementaire d'août 2016, la France a dégringolé à la 63^{ème} place dans le monde pour le nombre de femmes à la chambre basse, juste derrière l'Irak. Pour un pays qui, depuis 2000, a promulgué des lois favorisant l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives, c'est un bien mauvais score. C'est un résultat déplorable !

Qu'en sera-t-il en 2017 après le renouvellement des élu.e.s à l'Assemblée nationale ?

Tout dépendra des investitures décidées par les partis et groupements politiques.

La forte incitation financière à présenter autant de femmes que d'hommes (le doublement des pénalités sur la dotation financière des partis politiques qui ne respectent pas le principe de parité pour les investitures) jouera positivement mais ce n'est pas en reconduisant systématiquement les sortants, même s'ils n'ont pas démérité, et en bouchant les trous avec des femmes sur des circonscriptions « difficilement gagnables » que l'on va quitter le plancher collant des 26% de femmes à l'Assemblée nationale.

N'est-il pas temps d'en finir avec l'entre soi masculin qui décide d'abord des investitures masculines et ensuite, pense à désigner des candidates, ce qui fut trop souvent le cas pour les élections départementales de 2015 !

Commissions d'investitures paritaires et respect de la loi du non-cumul d'un mandat parlementaire avec un mandat exécutif local devraient permettre enfin de renouveler les candidatures et ainsi favoriser l'accès des femmes au mandat de députée.

Encore faut-il le décider !

Nous comptons sur vous !

Paris, octobre 2016